

quent, juges et partie ; 2° parce qu'ils sont de petits peintres de petites églises ; 3° parce qu'ils n'ont certainement jamais consacré une heure à l'étude de l'histoire de la peinture.

Le Père invoque le costume du personnage que représente ce tableau, costume qui, dit-il, n'est pas du xvii^e siècle, mais du xv^e. Pour que cette preuve eût une valeur, il faudrait démontrer que le peintre était assez instruit pour connaître, outre le costume du xv^e, le costume du xiii^e siècle. On peut parfaitement admettre que peignant au xvii^e siècle il ait donné le seul costume dominicain ancien qu'il connaissait. D'ailleurs, le Révérend Père lui-même finit par insister très peu sur la valeur de cette preuve qui est cependant capitale pour l'opinion valdotaine. « Donc, je conclus, dit-il, que le tableau de Vérès est *plus probablement* une peinture du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e siècle. » Comme base d'une tradition à laquelle on attribue une si grande valeur, et comme monument historique, il faudrait autre chose.

Pour notre adversaire, les témoignages populaires de la tradition valdotaine ont une valeur de premier ordre. Il dit avoir parcouru le diocèse de Tarentaise et n'avoir recueilli aucune trace de la tradition. Cela prouve qu'il a mal cherché. J'ai cité des écrivains témoins de cette tradition, et démontré qu'elle existe soit à Moutiers, soit à Champagny (1). Le Révérend Père paraît préférer de beaucoup les témoignages populaires de la vallée d'Aoste à la tradition affirmée en Tarentaise par plusieurs écrivains dont il ne peut cependant contester la valeur.

Il me semble que ces derniers témoignages ont une bien plus haute valeur que les témoignages, quelque nombreux

(1) *Un pape savoisien*, p. 57.